

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE MARITIME



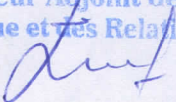
Calendrier Prévisionnel Des Formations pour l'obtention du permis de Conduire des navires de plaisance à Moteur (Catégorie A)

DATE : 10/08/2011

MOIS	PERIODE	N° de Session	OBSERVATION
Octobre 2011	Du 16 au 19	87 ^{ème} Session	EFFECTIF MAX : 35
Novembre 2011	Du 20 au 23	88 ^{ème} Session	EFFECTIF MAX : 35
Décembre 2011	Du 11 au 14	89 ^{ème} Session	EFFECTIF MAX : 35
Janvier 2012	Du 22 au 25	90 ^{ème} Session	EFFECTIF MAX : 35
Février 2012	Du 19 au 22	91 ^{ème} Session	EFFECTIF MAX : 35
Mars 2012	Du 11 au 14	92 ^{ème} Session	EFFECTIF MAX : 35
Avril 2012	Du 08 au 11	93 ^{ème} Session	EFFECTIF MAX : 35
	Du 15 au 18	94 ^{ème} Session	EFFECTIF MAX : 35
	Du 22 au 25	95 ^{ème} Session	EFFECTIF MAX : 35
Mai 2012	Du 06 au 09	96 ^{ème} Session	EFFECTIF MAX : 35
	Du 13 au 16	97 ^{ème} Session	EFFECTIF MAX : 35
	Du 20 au 23	98 ^{ème} Session	EFFECTIF MAX : 35
	Du 27 au 30	99 ^{ème} Session	EFFECTIF MAX : 35
Juin 2012	Du 03 au 06	100 ^{ème} Session	EFFECTIF MAX : 35
	Du 10 au 13	101 ^{ème} Session	EFFECTIF MAX : 35
	Du 17 au 20	102 ^{ème} Session	EFFECTIF MAX : 35
	Du 24 au 27	103 ^{ème} Session	EFFECTIF MAX : 35
Juillet 2012	Du 01 au 04	104 ^{ème} Session	EFFECTIF MAX : 35
	Du 08 au 11	105 ^{ème} Session	EFFECTIF MAX : 35

IMPORTANT

- L'ENSM se réserve le droit d'apporter des modifications à ce calendrier qui seront portées à votre connaissance.
- Les listes des candidats participant aux formations, doivent nous parvenir, par demandes documentées (fax, lettre), un mois avant le début de la formation.
- Les candidats doivent veiller au respect du « Règlement Intérieur de l'Etablissement », ils doivent être présents à tous les cours et aux horaires convenus du programme de formation.

REDACTEUR :	APPROUVE PAR :
<p>Directeur Adjoint de la Formation Continue et des Relations Extérieures</p>  <p>Kamel ZOUANE</p>	